



Rapport sur le développement de la statistique en Afrique

Coup de projecteur sur des domaines clés de la statistique

I. Introduction

1. Les stratégies et cadres de développement en Afrique nécessitent des indicateurs permettant de mesurer les intrants, les produits, les impacts et les résultats. Ces stratégies et cadres peuvent prendre les formes suivantes : politiques et programmes sectoriels portant sur la gouvernance, la paix et la sécurité, l'agriculture, l'éducation, la santé, le travail, l'emploi et l'économie informelle, l'investissement et le secteur privé, le développement humain (genre, protection sociale, équité et droits de l'homme), le commerce et l'industrie, l'environnement et les infrastructures ; plans de développement nationaux (généralement des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et autres plans quinquennaux) ; plans nationaux de développement à long terme (visions nationales) ; cadres de développement régionaux (tels que l'Agenda 2063) ; enfin, initiatives internationales telles que les objectifs de développement durable et travaux de recherche sur les politiques publiques.

2. Les systèmes nationaux de statistique de la plupart des pays africains manquant de moyens, les besoins en données ne sont pas tous satisfaits. Il faudrait en priorité satisfaire la demande nationale en statistiques, notamment les données requises pour gérer l'économie et stimuler le développement social, c'est-à-dire les données relatives au produit intérieur brut, aux prix, au commerce extérieur, à l'emploi et au chômage, aux salaires, à la santé, à l'éducation, à l'environnement, etc., que l'on retrouve habituellement dans les rapports périodiques sur la politique gouvernementale et dans les projets de budget.

3. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans des domaines prioritaires du développement de la statistique en Afrique, tout en exposant les défis correspondants que doivent relever les systèmes statistiques africains ainsi que certaines initiatives récentes prises dans le cadre du développement de la statistique en Afrique. Il soulève également des questions clés que la

Commission africaine de statistique pourrait examiner afin que le développement de la statistique en Afrique atteigne de nouveaux sommets.

II. Domaines d'importance prioritaire pour le développement de la statistique en Afrique

A. Stratégies nationales de développement de la statistique

4. Selon le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), 37 États membres mettaient en œuvre une stratégie nationale en janvier 2016, soit 68,5 % des 54 pays africains. Dans dix autres États membres, on observe deux cas de figure : soit une stratégie était en cours d'élaboration et son financement avait été obtenu, soit une stratégie avait été finalisée mais n'avait pas été adoptée par le gouvernement.

5. Étant donné qu'en janvier 2016 seuls trois pays n'avaient pas encore pris de mesures pour remplacer une stratégie arrivée à expiration (Gambie, Maurice et Swaziland), on peut dire que 51 pays, soit 94,4 % du total, mettaient en œuvre une stratégie, élaboraient une stratégie ou planifiaient le remplacement d'une stratégie arrivée à expiration.

6. Des progrès ont été accomplis dans le soutien apporté aux pays dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies statistiques. Depuis 2014, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et PARIS21 ont conjointement mené des missions d'évaluation dans les pays suivants : Afrique du Sud, Cabo Verde, Comores, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Nigéria, Soudan et Zimbabwe. Ces évaluations ont débouché sur d'importantes conclusions et recommandations et ont donné lieu à de nouvelles demandes d'assistance technique concernant le renforcement du cadre juridique et institutionnel, des capacités humaines et des campagnes de plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la production statistique.

B. Comptabilité nationale

7. De nombreux défis attendent ceux qui cherchent à compiler les statistiques sur la comptabilité nationale en Afrique. D'une manière générale, le continent en est encore au tout début de la mise en place de systèmes de comptabilité nationale viables et harmonieux. Les statistiques sur la comptabilité nationale sont insuffisantes et ne se prêtent pas à une vraie comparaison d'un pays à l'autre. Les ressources humaines, financières et techniques des systèmes statistiques sont limitées et leurs moyens sont faibles, problèmes exacerbés par l'insuffisance des infrastructures nécessaires aux opérations statistiques. En raison du faible niveau technologique, les nomenclatures des secteurs et des produits ne sont pas suffisamment désagrégées. Dans divers domaines de la statistique, la production et la diffusion de données actualisées ne sont pas toujours assurées.

8. Face aux défis et aux carences actuels, les principaux organismes régionaux et internationaux ainsi que d'autres parties prenantes ont uni leurs efforts, dans le cadre du Projet africain sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, pour appuyer le développement de la comptabilité en Afrique en privilégiant la coordination et la coopération. Les principales parties prenantes sont les suivantes : États africains, institutions panafricaines (CEA, Commission de l'Union africaine et BAD), Division de statistique de l'ONU, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque mondiale, communautés économiques régionales, Observatoire économique et statistique

d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et Institut national français de statistique et d'études économiques (INSEE). Ces parties prenantes ont collaboré pour mettre en œuvre des activités basées sur les six piliers de la phase I du plan d'exécution du projet : plans d'action nationaux et mesures de suivi ; assistance technique ; renforcement des institutions ; compilation de documents techniques ; plaidoyer ; enfin, coordination, suivi, évaluation et établissement de rapports.

9. À l'issue de la phase I du projet (décembre 2015), 32 pays avaient élaboré leur plan d'action national, tandis que dix autres avaient commencé à le faire. Pour le Groupe africain sur la comptabilité nationale, de tels plans d'action constituent des outils essentiels de planification et de mobilisation de ressources. En outre, les pays ont commencé à prendre des mesures de suivi ; c'est ainsi que 16 pays ont annoncé le début de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, tandis que 27 pays envisagent d'achever la transition en 2018, ce qui correspond à la fin du projet. Priorité devrait être donnée aux questions relatives à l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur, notamment l'harmonisation de la comptabilité nationale avec le SCN de 2008.

10. La CEA a entrepris d'élaborer des documents techniques sur les méthodologies, les expériences et les bonnes pratiques, sous la forme des trois guides pratiques suivants : guide de l'utilisation des données administratives ; manuel sur les tableaux emplois-ressources : compilation, application et bonnes pratiques ; guide opérationnel sur la comptabilité nationale dans le secteur informel. Des groupes d'experts ont été invités à des réunions pour examiner, revoir et améliorer les trois guides et une « communauté de praticiens » a été mise sur pied pour échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques concernant les trois sujets. Les trois guides sont en cours de finalisation et de publication.

C. Série de recensements de la population et des logements de 2020

11. La série de recensements de la population et des logements de 2020 a commencé en 2015 et doit s'achever en 2024. À la demande de la Commission de statistique de l'ONU, la Division de statistique a établi un projet de troisième révision des Principes et recommandations sur les recensements de la population et des logements, projet qui a été approuvé par la Commission de statistique en mars 2015. La Commission a encouragé les pays à en commencer la mise en œuvre, en gardant à l'esprit l'importance de la définition de normes de qualité pour la conduite des recensements.

12. La révision de l'Additif africain à la deuxième révision des Principes et recommandations est en cours. Une réunion d'experts sur la première révision de l'Additif africain s'est tenue en juillet 2016 à Nairobi, dont l'objectif principal était de réviser l'Additif et de l'aligner sur la troisième révision des Principes et recommandations. Ont pris part à cette réunion 30 participants représentant 20 pays africains et organisations régionales et internationales. Le plan de travail 2016-2020 du programme africain relatif à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2020 (décennie 2015-2024) a fait l'objet d'un exposé suivi d'un débat.

13. La BAD et la CEA ont chargé un consultant d'élaborer un programme quinquennal de recensements en Afrique. À la réunion de Nairobi, les représentants de la BAD, de la CEA et du FNUAP sont parvenus à un premier accord de collaboration pour la mise en œuvre du programme. Ils ont souligné la nécessité d'examiner minutieusement le programme, d'en assimiler la teneur et de le porter à l'attention des hauts responsables de chacune des institutions. Ils sont également convenus d'aligner le programme sur leurs plans de travail

de 2016, même si la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre pourrait s'avérer impossible pendant les mois qui restent. Dans le cadre de la série de recensements de 2020, les questions prioritaires sont les suivantes : plaidoyer et financement des recensements ; utilisation de technologies ; partage des ressources telles que les tablettes ; nécessité de réaliser continuellement d'autres recensements tels que les enquêtes fondées sur le système d'information géographique (SIG) ; enfin, officialisation et partage au niveau national de différents indicateurs liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063, dans les domaines prioritaires tels que la santé, l'éducation et l'environnement.

D. Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil

14. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est mis en œuvre conformément aux orientations en matière de politiques et de programmes que la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a données dans les différentes résolutions adoptées au cours de ses trois sessions. C'est en 2012 que l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a institutionnalisé cette Conférence en tant que forum régional permanent de l'UA sur l'enregistrement des faits d'état civil, donnant ainsi suite à la recommandation de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine.

15. À sa troisième session tenue les 12 et 13 février 2015 à Abidjan sur le thème « Promouvoir l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour favoriser la bonne gouvernance en Afrique », la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a réaffirmé la nécessité de renforcer les capacités, de coordonner l'action des ministères des parties prenantes, de créer des partenariats avec le secteur de la santé, d'améliorer l'accessibilité, de revoir les cadres législatifs de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, de prévoir des ressources humaines et financières suffisantes pour les programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, de suivre et d'évaluer les initiatives régionales et les programmes nationaux et, enfin, de mener des travaux de recherche opérationnels sur des sujets précis, en particulier l'amélioration de l'enregistrement des données relatives aux décès et de la collecte de données sur les causes des décès en Afrique.

16. Le programme régional d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil bénéficie de l'appui d'un groupe d'institutions panafricaines, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales qui, ensemble, forment le Groupe de base régional chargé dudit programme. Un groupe de soutien régional pour les pays francophones a été officiellement créé en février 2015. Le groupe de soutien au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a pris une part active à l'étalier sur la troisième révision des Principes et recommandations sur les statistiques de l'état civil et a fait des observations concrètes sur les questions et les défis liés au renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Les principaux résultats obtenus dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée sont les suivants : élaboration de documents techniques destinés à améliorer les compétences dans les pays africains ;

organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant de nombreux aspects de l'enregistrement des faits d'état civil ; élaboration d'un cours de formation en ligne à l'échelle mondiale sur l'enregistrement des faits d'état civil ; enfin, appui aux pays dans la mise en œuvre d'activités d'évaluation et de planification concernant leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

17. De nombreux gouvernements et communautés économiques régionales d'Afrique donnent de plus en plus la priorité à la mise en place de systèmes d'identification nationale et dégagent des ressources à cet effet. Cela dit, le renforcement des capacités reste un défi. Certes, le processus national d'évaluation en cours favorise le renforcement des capacités sur tout le continent, mais il reste à mettre au point une approche plus systématique des aspects administratifs, opérationnels et techniques. Les questions prioritaires concernant l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont notamment les suivantes : les pays devraient avoir des stratégies claires à ce sujet ; les pays devraient conjuguer leurs efforts (les mandats des bureaux nationaux de statistique et des autres organismes devraient être clarifiés) ; les bureaux nationaux de statistique devraient bâtir leur propre réputation ; les campagnes de plaidoyer et de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil sont cruciales ; enfin, les pays devraient donner une plus grande importance à l'enregistrement des faits d'état civil, ce qui facilitera en fin de compte la réalisation de grandes enquêtes telles que les recensements de la population.

E. Statistiques du genre

18. Ces dernières années, les pays du continent ont accordé de plus en plus d'attention à la promotion de la production et de l'utilisation de statistiques du genre, l'objectif étant de sensibiliser les statisticiens africains aux questions et aux préoccupations liées au genre, ainsi qu'à la nécessité d'intégrer celles-ci dans les systèmes nationaux de statistique. En créant le Groupe africain sur les statistiques du genre, la Commission africaine de statistique a facilité la coordination des diverses activités menées dans ce domaine en Afrique. Dans le but de promouvoir les statistiques du genre, le Groupe a élaboré un programme régional appelé « Programme africain sur les statistiques du genre », qui englobe toutes les activités concevables à mener au niveau régional dans le cadre d'un plan d'action quinquennal (2012-2016) dont l'objectif est de faire en sorte que les États membres élaborent et mettent en œuvre des programmes nationaux exhaustifs sur les statistiques du genre.

19. Le deuxième plan d'action, qui couvre la période 2017-2021, est en cours d'élaboration. On a défini un ensemble de stratégies pour atteindre divers objectifs portant sur le plaidoyer, le renforcement des capacités, ainsi que la communication et la diffusion des statistiques du genre aux niveaux national et régional. Le Programme propose également un mécanisme institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

20. Les principaux documents techniques élaborés par la CEA sont les suivants : manuel sur l'intégration du genre dans les processus statistiques, notamment les recensements et les enquêtes ; matériel didactique intégré sur les statistiques du genre ; glossaire africain des statistiques du genre ; outils de formation en ligne sur les statistiques du genre ; manuel destiné à aider les pays à réaliser des évaluations et à développer les statistiques du genre au niveau national ; enfin, fiche d'évaluation sur l'égalité des genres et l'autonomisation en Afrique.

21. Le Groupe a insufflé au programme sur les statistiques du genre en Afrique l'élan qui lui faisait cruellement défaut. Toutefois, il reste à échanger de manière plus systématique et mieux structurée les informations relatives à la

mise en œuvre des activités prévues dans le Programme. Les activités et les produits réalisés par diverses institutions internationales et régionales dans le domaine des statistiques du genre pourraient faire l'objet d'un échange via le portail Web qu'est censée créer la CEA.

22. S'il est vrai que les autres groupes marginalisés ou vulnérables (personnes déplacées à la suite de troubles politiques, de guerres civiles, etc.) ne doivent pas être oubliés, force est de reconnaître que les principaux défis liés aux statistiques du genre sont la nécessité pour les autorités statistiques, d'une part, d'intégrer les statistiques du genre dans les plans des bureaux nationaux de statistique et, d'autre part, de tenir compte des questions découlant des statistiques du genre ainsi que des questions statistiques liées aux autres groupes vulnérables et ce, dès la phase de conception.

F. Indicateurs de développement durable

23. Dès l'entrée en vigueur du programme de développement pour l'après-2015, les institutions panafricaines ont commencé à collaborer avec les États membres en vue de l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Des réunions ont été organisées en Afrique du Sud en avril 2015 et en Algérie en mai 2015 afin d'adopter un projet de liste d'indicateurs concernant les objectifs de développement durable. Ces indicateurs ont été présentés à la réunion d'un groupe d'experts interinstitutions tenue en juin 2015 au Siège de l'ONU à New York. Dans l'intervalle, un projet de liste d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 a été établi lors d'un atelier organisé en Afrique du Sud en juillet 2015.

24. Outre l'élaboration de deux ensembles d'indicateurs distincts pour le programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, les trois institutions panafricaines sont convenues de mettre au point une matrice pour la mise en correspondance des cibles et des indicateurs au titre des deux programmes. Cet exercice de mise en correspondance était basé sur les conclusions d'une réunion tenue à Addis-Abeba en août et septembre 2015, à laquelle ont participé des représentants de sept pays africains représentatifs, de la BAD, de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et du Symposium africain sur le développement de la statistique. Une réunion de suivi a été organisée au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba en décembre 2015, à laquelle ont participé des représentants des bureaux nationaux de statistique de la plupart des pays africains. Les indicateurs concernant les objectifs de développement durable qui ont été utilisés lors de l'exercice de mise en correspondance sont des indicateurs globaux mis au point dans le cadre d'un processus consultatif dans lequel les sept pays africains membres du groupe de travail interinstitutions ont joué un rôle important, en fournissant un ensemble commun d'intrants au nom de toute l'Afrique. À sa session de mars 2016, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis au titre des deux programmes se feraient d'une manière intégrée. Aussi, les trois institutions panafricaines sont-elles convenues d'adopter une liste commune d'indicateurs régionaux tenant compte des deux programmes. À cette fin, la Commission de l'Union africaine a organisé à Nairobi, en avril 2016, une réunion au cours de laquelle a été élaborée une liste de base d'indicateurs nationaux concernant l'Agenda 2063.

25. Le Centre africain pour la statistique de la CEA a chargé des membres de son personnel de définir les indicateurs les plus pertinents qui serviront au suivi et à l'évaluation à l'échelle régionale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Après avoir élaboré un ensemble

d'indicateurs régionaux, le centre a diffusé la liste auprès d'autres divisions de la CEA, dont les observations et contributions serviront à la finalisation de l'ensemble d'indicateurs au niveau de la CEA. Ensuite, cet ensemble d'indicateurs sera communiqué à la BAD et à la Commission de l'Union africaine afin que soit adoptée une liste finale d'indicateurs régionaux qui seront utilisés pour suivre et évaluer la mise en œuvre des deux programmes.

G. Profils de pays

26. La Conférence des ministres a chargé le secrétariat de la CEA de réaliser des profils de pays, qui ont formé une partie intégrante du plan d'activités de la CEA pour la période 2013-2015. Brossant le tableau d'un développement socioéconomique sans exclusive et assortis des principaux indicateurs et données économiques, ces profils ont offert aux pays africains l'occasion de décrire eux-mêmes leur expérience et leurs perspectives en matière de développement socio-économique.

27. Les profils de pays mettent également l'accent sur la transformation structurelle, notamment les politiques d'industrialisation et de développement socioéconomique inclusif, sans oublier l'emploi des jeunes et des femmes. Il revient également sur la nécessité de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique et les partenariats qui les lient. À cet égard, les principaux enjeux portent sur la collecte, l'analyse et la diffusion des données par la CEA et les principales institutions et parties prenantes, dans le contexte de l'Agenda 2063.

28. En outre, les profils de pays traitent des principaux défis à relever, notamment l'importance de l'engagement, de la collaboration et de l'échange d'informations dans le cadre du partenariat entre le Centre africain pour la statistique, les centres de données des bureaux sous-régionaux de la CEA et les bureaux nationaux de statistique, ainsi que la nécessité de mettre au point des outils efficaces de validation des données. La CEA collabore avec certains pays pour faire en sorte que leur production statistique soit conforme aux normes internationales.

29. La prochaine étape concerne l'élaboration, d'ici 2017, d'un profil pour chacun des 54 pays du continent ainsi que des profils sous-régionaux pour appuyer et accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale.

H. Révolution des données

30. L'appel pour une révolution des données a été lancé pour la première fois en 2013 par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. En mars 2014, la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue à Abuja, a prié la Commission de l'Union africaine, la CEA, la BAD, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires d'organiser une conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique. La demande a été réitérée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire. Les quatre organisations et leurs partenaires ont organisé la conférence de haut niveau en tant que manifestation parallèle à la huitième réunion annuelle du Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification et de l'intégration économique de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue en 2015.

31. Le rapport de la conférence de haut niveau et son document final, le Consensus sur les données en Afrique, ont été présentés à la neuvième session du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique, en novembre 2015. Le Comité a recommandé que le rapport tienne compte de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et qu'il soit examiné par les directeurs généraux avant d'être présenté pour approbation au Sommet de l'Union africaine.

32. Une réunion des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique sur la révolution des données en Afrique s'est tenue à Addis-Abeba en janvier 2016. Elle a rassemblé les dirigeants des bureaux nationaux de statistique de 20 pays : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burundi, Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gambie, Kenya, Libye, Madagascar, Maroc, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Togo, et Tanzanie (Rép.-Unie de). Y ont aussi pris part, les représentants des organisations suivantes : African Population and Health Research Centre, Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Institut international de statistique et Partenariat statistique pour le développement au XXIe siècle (PARIS21).

33. Les principales conclusions et recommandations de la réunion sont indiquées ci-après. Au niveau général, les participants ont réaffirmé le caractère primordial de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et ont décidé de saisir l'occasion offerte par la révolution des données pour accroître la visibilité et l'importance des statistiques au moyen de ladite Stratégie, de produire des données infranationales et de mobiliser les diverses communautés de données africaines. Au niveau continental, ils se sont engagés à renforcer les capacités des communautés de données africaines pour leur permettre de fournir des statistiques accessibles et vérifiables, non seulement aux fins du suivi et de la présentation de rapports sur les objectifs de développement durable, mais également en vue de la planification et de la mise en œuvre des objectifs et cibles définis dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et dans le programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils se sont aussi engagés à accélérer les réformes politiques et juridiques afin de réaliser les objectifs de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique telle que révisée et ont prié la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres institutions panafricaines, de renforcer leur collaboration et leur coordination dans le processus de révision de la Stratégie en question et de nommer l'équipe de révision dont les travaux appliqueront les recommandations de la réunion.

34. Les bureaux de statistique devraient être en mesure de maîtriser la question de la gestion des mégadonnées et d'autres questions nouvelles liées aux technologies modernes. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication et l'usage des données, il faudrait prendre en compte les questions de gouvernance et de confidentialité des données.

I. Intégration des données statistiques et géospatiales

35. La CEA a entamé le travail préliminaire d'intégration de la technologie géospatiale dans les activités des bureaux nationaux de statistique, qui consiste notamment à : encadrer le dialogue afin que les services nationaux de statistique, de planification et de cartographie collaborent effectivement à la mise en place de leurs infrastructures et systèmes de données, revoir les stratégies nationales de développement de la statistique afin d'aider les pays à y intégrer les infrastructures nationales de données spatiales, apporter un appui technique pour incorporer les systèmes d'information géospatiale, de télédétection et autres solutions, outils et techniques d'information géospatiale

(y compris les outils courants standards et interopérables) dans l'analyse et la présentation des données statistiques.

36. À l'heure actuelle, on élabore un cadre global qui fournira aux usagers une approche commune de la connexion des statistiques socioéconomiques et environnementales à une localisation donnée et améliorera l'accessibilité et l'exploitabilité des statistiques géoréférencées. L'intégration des statistiques et des données géospatiales sera également encouragée et appliquée dans la série de recensements de 2020. Le système d'information géospatiale peut être perçu comme un outil de renforcement des capacités dans la chaîne de valeur. Par conséquent, chaque pays devrait se doter d'un service de systèmes d'information géospatiale et l'équiper. Les services existants devaient être renforcés. Une réunion d'experts tenue à Addis-Abeba en octobre 2016 pour mesurer le développement de la statistique en Afrique et examiner le présent rapport a souligné que les systèmes d'information géospatiale demandent un personnel aux compétences diverses dans des domaines comme la géographie et les technologies de l'information.

J. Plan d'action africain concernant la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales

37. Pour remédier à la baisse de la quantité et de la qualité des statistiques agricoles dans les pays en développement, une Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques et rurales a été mise en place et approuvée en février 2010 par la Commission de statistique de l'ONU. Cette stratégie vise à fournir un cadre et une méthodologie permettant d'améliorer l'offre et la qualité des statistiques alimentaires et agricoles au plan national et international, afin de guider l'analyse des politiques et la prise de décisions au XXI^e siècle. Les questions à examiner sont notamment la nécessité de veiller à collecter des informations harmonisées pour évaluer le risque d'insécurité alimentaire, en tenant compte de toute la chaîne de valeur en déterminant l'ampleur de l'insécurité alimentaire, notamment les filières internes de distribution des denrées alimentaires, et la nécessité de prendre en compte le concept de résilience et l'impact de l'instabilité politique.

38. L'Afrique est la première région qui a élaboré et mis en œuvre un plan d'action concernant la Stratégie mondiale. Ce plan d'action, conçu en 2010 par la BAD, la CEA, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), comprend trois volets : l'assistance technique coordonnée par la BAD, la recherche coordonnée par la FAO et la formation coordonnée par la CEA. Le plan se fonde sur une perspective à long terme (entre 10 et 15 ans) mais il sera mis en œuvre de manière échelonnée, la première phase couvrant une période de six ans allant de 2011 à 2017.

39. Au titre du volet formation, 13 ateliers nationaux et régionaux sur les statistiques agricoles ont été organisés. Plus de 100 statisticiens travaillant dans des organismes produisant les statistiques agricoles de 43 pays africains ont été formés à de nouvelles méthodes présentant un bon rapport coût-efficacité. Tirant parti des résultats du volet recherche du projet, ces ateliers de formation visent à renforcer les compétences nécessaires aux statisticiens pour concevoir et administrer des enquêtes et des recensements agricoles en utilisant les méthodes intégrées et présentant un bon rapport coût-efficacité qui sont recommandées par la FAO. Les ateliers étaient également ouverts au personnel des communautés économiques régionales et des centres régionaux de formation statistique, chaque fois que possible.

40. Un total de 39 bourses d'études en statistiques agricoles du niveau de la maîtrise ont été attribuées dans le but de renforcer durablement dans les systèmes statistiques nationaux africains la capacité de production de

statistiques agricoles de qualité permettant de prendre de meilleures décisions fondées sur l'observation des faits.

41. La CEA vient de mettre au point un programme spécialisé en statistiques agricoles dans le cadre du projet visant à élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action africain ; elle est sur le point de le lancer. Plusieurs centres de formation statistique ont déjà soumis des propositions chiffrées pour le lancement de ce programme de spécialisation dans leurs établissements d'enseignement. À la mi-juillet 2016, ce sont 30 bourses de spécialisation en statistiques agricoles qui ont été attribuées. D'autres bourses le seront à partir des financements de 2016 qui n'ont pas encore été reçus.

42. Le projet comprend un volet consistant à fournir des équipements aux centres de formation statistique afin de renforcer leurs capacités. La CEA a obtenu du Fonds mondial son accord d'envoyer aux centres le financement nécessaire, qui devrait être disponible sous peu.

43. La BAD et la CEA entendent coopérer pour intégrer les statistiques agricoles dans les systèmes statistiques nationaux en collaboration avec les volets assistance technique et recherche. La CEA continuera également à organiser des ateliers de formation en collaboration avec les centres de formation statistique et à élaborer des programmes de formation en collaboration avec le volet recherche, sous la coordination de la FAO.

K. Solution Exchange pour la communauté statistique africaine

44. Il s'agit d'un service de facilitation de pair à pair promu par l'Organisation des Nations Unies, qui s'adresse aux professionnels animés par des intérêts et des préoccupations similaires (« communautés de pratique »). Il leur permet de partager leurs connaissances et leurs expériences à la poursuite de l'objectif commun qui consiste à résoudre les problèmes, améliorant ainsi leur efficacité et leur influence tant au niveau individuel qu'à celui du groupe professionnel. Le Centre africain pour la statistique de la CEA fait de Solution Exchange un service destiné à la communauté professionnelle des statisticiens africains et d'autres spécialistes produisant ou utilisant les informations statistiques nécessaires pour planifier, gérer, suivre et évaluer efficacement les initiatives de développement national, régional et interrégional en Afrique. La communauté de pratique est animée par un facilitateur à plein temps et un attaché de recherche que le Centre héberge. Elle bénéficie de l'appui d'un groupe consultatif comprenant de hauts représentants des principales organisations statistiques, dont le rôle est de promouvoir l'adhésion à Solution Exchange et d'accroître la valeur ajoutée de la communauté auprès de ses membres. Le groupe consultatif fixe les objectifs de performance, examine les progrès accomplis, donne des conseils, des orientations et son appui pour la réalisation des grandes priorités thématiques de la communauté, et contribue à la mobilisation des ressources pour assurer sa viabilité.

45. Cette plate-forme, mise en place en août 2015 par la CEA, compte actuellement quelque 525 membres. Neuf thèmes ont été abordés jusqu'ici : technologie mobile pour la collecte de données, qualité de la collecte des données de recensement, statistiques des échanges informels transfrontaliers, meilleure accessibilité des données statistiques, mise en place de la révolution africaine des données, demande publique d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, la puissance du système d'information géospatiale au service des bureaux nationaux de statistique, distinction entre statistiques officielles et autres statistiques, États fragiles, objectifs de développement durable et rôle des systèmes statistiques. La Commission de l'Union africaine recueille actuellement des avis sur la création de l'institut statistique de l'Union africaine. Jusqu'à présent, plus de 50

expériences de pays et ressources recommandées ont été partagées grâce à plus de 140 contributions des membres. Les « réponses consolidées » sont disponibles à l'adresse : <http://www.solutionexchange-un.net/africa/stat/STAT-RFKnowledge>.

46. Tout en continuant de répondre aux interrogations des membres, le Centre africain pour la statistique, en collaboration avec le groupe consultatif, s'efforcera de renforcer la participation à la communauté statistique, de promouvoir l'équilibre du genre et des organisations au sein de la communauté, et d'assurer sa viabilité financière. Des campagnes de sensibilisation et de recrutement sont menées au téléphone et par courriel et à l'occasion d'événements ponctuels liés à la statistique. Les spécialistes de la statistique qui travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les organisations non-gouvernementales et les organisations communautaires, les donateurs, les instituts universitaires et de recherche et le secteur privé sont invités à se joindre à la communauté. Les formulaires d'adhésion peuvent être obtenus par courriel ou en cliquant sur le lien : <http://www.solutionexchange-un.net/africa/stat/JointCommunity>.

47. Pour renforcer la visibilité de la plate-forme, un groupe d'experts réuni en octobre 2016 a suggéré que StatCom-Afrique invite les instituts africains de statistique à faire référence à la communauté sur leurs sites Web et que les facilitateurs de la communauté profitent des réseaux sociaux comme Twitter pour obtenir des informations et agrandir la communauté, renforçant ainsi ses compétences techniques. Par ailleurs, pour que les recensements et les grandes enquêtes soient menés continuellement, l'obtention de fonds à cette fin étant un grand problème dans la plupart des pays africains, StatCom-Afrique pourrait recommander aux États membres l'option de partager leurs ressources matérielles, y compris l'infrastructure statistique, les assistants électroniques, par exemple.

III. Principales questions à débattre

48. Le présent rapport a couvert un certain nombre de domaines prioritaires concernant le développement de la statistique en Afrique, soulignant les progrès réalisés dans les activités statistiques menées par la CEA avec l'appui de ses partenaires. Il a exploré et examiné les principales difficultés et contraintes empêchant des avancées dans ces domaines précis. La réunion du groupe d'experts tenue en octobre 2016 a fait des propositions à soumettre à l'examen de StatCom-Afrique pour relever les défis et saisir chaque occasion possible d'alléger l'impact des contraintes qui font obstacle aux avancées dans les domaines cités.

49. StatCom-Afrique est invité à approuver le présent rapport et à donner des orientations sur les sujets suivants :

- La nécessité de renforcer les capacités nationales en matière de conception et de mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement de la statistique dans le cadre des programmes nationaux et internationaux relatifs au développement durable.
- La nécessité de renforcer les capacités permettant la mise en œuvre des activités en cours relatives au Système de comptabilité nationale 2008, aux statistiques du genre, à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, ainsi qu'au système d'information géospatiale.
- La nécessité d'obtenir la participation effective des pays africains à la série de recensements de la population et des logements de 2020.